

## Projet OFFICAIR – Mieux connaître la qualité de l'air intérieur dans les immeubles neufs ou récemment réhabilités en Europe, et les liens avec la santé et le confort

OFFICAIR est un **projet de recherche soutenu par la Commission européenne** auquel participent 13 pays. Le représentant français est le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) qui est le coordinateur de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur.

Il existe très peu d'informations sur la qualité de l'air intérieur et le confort dans les immeubles de bureaux. Or, il pourrait exister une **typologie de pollution propre à ces locaux**. Si l'interdiction de fumer en vigueur depuis 2007 a supprimé la pollution intérieure liée au tabagisme, d'autres équipements et activités peuvent émettre des contaminants chimiques et biologiques dans ces espaces. Par exemple, les ordinateurs, imprimantes et photocopieurs pourraient être une source non négligeable de composés organiques volatils (COV), d'ozone et de particules fines et ultrafines. L'utilisation de produits d'entretien, émetteurs de COV du type alcools, terpènes, éthers de glycols, cétones, etc., est fréquente dans les espaces de bureaux. Enfin, les immeubles de bureaux sont souvent équipés de systèmes mécaniques de ventilation et de conditionnement d'air. L'impossibilité d'ouvrir les fenêtres dans les immeubles de grande hauteur conditionne le renouvellement et la qualité de l'air au bon fonctionnement de ces systèmes. Les réaménagements d'espaces peuvent également conduire dans certains cas à des dysfonctionnements se traduisant par un inconfort pour les occupants.

Parallèlement, **pour les travailleurs concernés, une part importante du temps passé en intérieur l'est au bureau**. La qualité de l'air qu'on y respire est donc importante.

**Le projet OFFICAIR vise ainsi à acquérir des connaissances sur l'environnement intérieur de ces espaces**. Il se déroule en deux phases principales ; il est possible de ne participer qu'à la phase 1.

### PHASE 1 // Décembre 2011-Février 2012 :

- Un **audit technique de l'immeuble** via un questionnaire descriptif des **systèmes** (ventilation, climatisation, chauffage), de l'environnement **extérieur**, des **équipements et revêtements** intérieurs, complété avec l'appui du responsable technique du bâtiment (durée : 2 heures environ)
- Un **questionnaire électronique** sécurisé et anonyme sur la santé et le confort perçus, rempli par **au moins 50 occupants de l'immeuble** (durée de remplissage : une quinzaine de minutes environ). Ce questionnaire renseigne le confort (thermique, acoustique, visuel) perçu par les occupants. Afin de s'affranchir des facteurs de confusion (autres origines de l'inconfort non liées au bâtiment), des questions portent sur l'environnement psycho-social et la santé des occupants. Ce questionnaire est basé sur des outils standardisés déjà existants et a été validé par des médecins.

### PHASE 2 // Mai 2012-Mars 2013 :

#### ETE 2012 :

- Mesures de polluants dans **5 espaces de travail** (bureaux fermés ou paysagers)
- Du lundi au vendredi
- Matériel peu encombrant, sécurisé et non bruyant

#### HIVER 2012-2013 :

- Mesures de polluants dans **5 espaces de travail** (bureaux fermés ou paysagers)
- Du lundi au vendredi
- Matériel peu encombrant, sécurisé et non bruyant

Un rapport individuel de résultats est remis à chaque immeuble. Les résultats sont exploités de façon anonyme.